

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 05337

Numéro SIREN : 794 402 537

Nom ou dénomination : ASAB

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 12704

ASAB
Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 euros
Siège social : 13, rue Camille Desmoulins
92441 Issy-les-Moulineaux Cedex
794 402 537 RCS Nanterre

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente-et-un janvier,

Au siège social,

Madame Valérie NICOLLE, demeurant 7, avenue de Bellevue 78150 Le Chesnay,

Agissant en qualité d'associé unique et seul gérant de la société ASAB (la **Société**),

A pris les décisions figurant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du gérant de la Société ;
- Nomination du nouveau gérant de la Société ;
- Délégation de pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission du gérant de la Société

L'Associé Unique,

DECLARE démissionner de son mandat de gérant de la Société avec effet à compter de ce jour, et renoncer au formalisme de notification prévu par l'article 15 des statuts,

ACCEPTE sans réserve cette démission et se donne quitus de l'accomplissement de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

Nomination du nouveau gérant de la Société

L'Associé Unique,

DECIDE de nommer en qualité de gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Monsieur Christophe CAUCHI
Né le 30 juin 1972 à Marseille (13)
De nationalité française
Demeurant 7, avenue de Bellevue 78150 Le Chesnay

Monsieur Christophe CAUCHI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Christophe CAUCHI a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

VN

TROISIEME DECISION
Délégation de pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique,

DONNE tous pouvoirs au porteur de copies ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

*
* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et consigné au registre prévu par la loi.



Valérie NICOLLE
Associé Unique

*Bon pour acceptation des fonctions
de gérant*


Christophe CAUCHI *
Gérant

* Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de gérant ».